Démarche : OF déjà autorisés en Nouvelle-Aquitaine-Demande d'enregistrement

pour l'autorisation à délivrer la formation "Hygiène alimentaire en établissement de restauration commerciale" en région Nouvelle-

Aquitaine à compter du 1er février 2026

Organisme : Service Régional de la Formation et du Développement

Identité du demandeur

| Email | |
|-----------------|--|
| Etablissement | |
| SIRET | |
| · | |
| Dénomination | |
| | |
| Forme juridique | |

Formulaire

Conformément à l'article 2 du décret n°2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D. 233-12 du code rural et de la pêche maritime,

"L'organisme de formation déclaré auprès du préfet de région conformément à l'article L. 6351-1 du code du travail, autorisé au 1er juillet 2025 à dispenser la formation mentionnée à l'article L. 233-4 du code rural et de la pêche maritime, se voit délivrer sur sa demande l'autorisation prévue au I de l'article D. 233-12 du même code, valable à compter du 1er février 2026."

RAPPELS PRÉALABLES IMPORTANTS

Pour utiliser cette démarche, vous devez répondre au critère suivant : -figurer sur l'arrêté n° R75-2025-06-30-00015 en date du 30 juin 2025 portant publication de la liste des organismes de formation, dont le siège social se situe en Nouvelle-Aquitaine, autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Demande d'autorisation (selon modèle fourni)

Le modèle est en téléchargement ci-dessous, il est à compléter et à déposer ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déposer votre demande d'autorisation complétée et signée.

Mises à jour à l'initiative de l'OF

Modifications éventuellement apportées

- à sa dénomination ou ses coordonnées,
- à la liste des formateurs (modèle rappelé ci-dessous),
- au scenario pédagogique (modèle rappelé ci-dessous)

| OF déjà autorisés en Nouvelle-Aquitaine-Demande d'enregistrement pour l'autorisation à délivre - au livret de formation devant être remis au stagiaire. |
|---|
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modification sur sa dénomination ou ses coordonnées |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modification sur le scénraio pédagogique |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modification de la liste des formations |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modification sur le(s) support(s) de formation |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modification sur le livret de formation devant être remis au stagiaire. |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autres modifications |